

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30 SEPTEMBRE 2019
à GOURBIT**

Présents :

Mesdames

Annick FOURNIE, Patricia TESTA, Roseline RIU, Anne-Marie BASSERAS, Marie-Hélène BOUDENNE, Ginette CHALONS, Marie-Thérèse BAULU, Stéphanie FORNASARI, Martine SERRANO.

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Alain DURAN, Jean-Paul ROQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Jean IDARRETA, Benoît ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Daniel CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Jean MACIEL, Alain MANENC, Guy LUCIA-SOPENA, Raymond DEDIEU, Bernard DUNGLAS.

Procurations :

De Monsieur François VERMONT à Monsieur Philippe PUJOL, de Monsieur Jean-François FONQUERGNE à Madame Patricia TESTA, de Madame Marie-Anne MASDIEU à Monsieur Marcel ROUZAUD, de Monsieur Alain SUTRA à Madame Martine SERRANO, de Monsieur Alexandre BERMAND à Monsieur Jean MACIEL, de Madame Nadège DENJEAN-SUTRA à Madame Marie-Hélène BOUDENNE.

Monsieur le Maire de Gourbit accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Il exprime, sans une certaine émotion, qu'il s'agit certainement du dernier Conseil Communautaire organisé dans la commune de Gourbit avant la fin de son mandat. Il souhaite à l'ensemble des élus de poursuivre avec toujours autant de sérieux le travail engagé.

Il cède la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et salue son engagement au service de la commune de Gourbit et de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon. Il lui indique qu'il sera toutefois amené à accueillir le prochain Conseil des Maires qui se tiendra le 21 octobre prochain.

Monsieur le Président accueille les représentants du SDIS de l'Ariège et les remercie d'avoir accepté son invitation en précisant le soutien et la reconnaissance de leur difficile travail au quotidien. Il cède la parole à Madame Soucarre et Messieurs Galtié et Antonuitti.

Intervention SDIS de l'Ariège et CIS Pays de Tarascon

Sur la base d'un document Powerpoint, Madame Soucarre fait une intervention portant sur la notion de volontariat et les contraintes auxquelles les Centres de Secours doivent faire face au quotidien afin de maintenir un service de secours rapide et efficace.

Monsieur Galtié précise qu'il est nécessaire de mobiliser un maximum de volontaires et incite les Maires à recruter en priorité des sapeurs-pompiers. Il indique que des conventions spécifiques existent et que des possibilités de remboursement des pertes financières en cas d'interventions du personnel communal sont également prévues.

Monsieur Antonuitti présente quant à lui, l'activité du CIS du Pays de Tarascon pour l'année 2018 et précise que le centre devrait atteindre les 1000 interventions annuelles avec 41 sapeurs-pompiers. Il tient à exprimer également les difficultés rencontrées en matière de recrutement et de disponibilités qui ont pour conséquence le traitement de l'intervention de façon moins rapide.

Au nom de l'ensemble du Conseil Communautaire, Monsieur le Président les remercie pour leur présentation.

Monsieur le Président tient à informer le Conseil Communautaire d'un article de presse paru ces derniers jours et concernant l'entreprise des Forges de Niaux. Dans ce dernier, Monsieur Trigano indiquait que l'entreprise n'avait pu s'installer à Tarascon en raison de l'impossibilité d'accueillir ce projet.

La plupart des membres du Conseil Communautaire s'offusquent de ces propos et insistent sur la nécessité d'informer encore plus les ouvriers et plus largement la population du Pays de Tarascon en rappelant tous les efforts notamment financiers et techniques qui ont été mis en place pour permettre aux Forges de Niaux une implantation sur la ZAE de Prat Long, validé par l'obtention d'un permis de construire en 2015.

Monsieur le Président indique également que la responsabilité d'un élu est de défendre sur son territoire tous les acteurs, des ouvriers en passant par les entreprises, les commerçants, les populations, les services publics. Il insiste sur le fait que pour le moment l'entreprise des « Forges de Niaux » est encore sur le territoire, c'est la raison pour laquelle il souhaite continuer à sensibiliser le plus grand nombre à cette situation délicate pour le Pays de Tarascon et rencontra dans les meilleurs délais le nouvel actionnaire.

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour et en informant le Conseil des procurations.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2019

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 11 juillet 2019 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du produit de la taxe GEMAPI – année 2020

Monsieur le Président rappelle le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il rappelle également la délibération n°2018-004 du 15 janvier 2018 d'instauration de la Taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les montants prévisionnels 2020 des charges de fonctionnement et d'investissement ont été transmis par le SYMAR pour exercer la compétence GEMAPI au titre de l'exercice 2020, à savoir :

| | | |
|-----------------------|-------------|--|
| SYMAR Val d'Ariège | 57 962.30 € | SOCLE 2020 - programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG 2017 / 2021) |
|-----------------------|-------------|--|

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2020, à la somme de 57 962.30 €.

Il est également proposé de tenir une comptabilité analytique permettant d'identifier spécifiquement les dépenses et les recettes liées à l'exercice de la compétence GEMAPI, sans avoir recours à la mise en œuvre d'un budget annexe.

Après débat, Monsieur le Président propose :

- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, à la somme de 57 962.30 € au titre de l'exercice 2020,
- de tenir une comptabilité analytique permettant d'identifier spécifiquement les dépenses et les recettes liées à l'exercice de la compétence GEMAPI, sans avoir recours à la mise en œuvre d'un budget annexe,
- de l'autoriser à entamer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. ZAE Prat Long : fixation prix de vente au m²

Monsieur le Président rappelle les dernières décisions du Tribunal de Grande Instance du 11 octobre 2018 qui ont réévaluées les indemnités dus aux anciens propriétaires des parcelles situées sur la Zone d'Activité Economique de Prat Long.

Il rappelle également que l'objectif de cette zone d'activité économique est de favoriser l'implantation d'entreprises ainsi que la création d'emplois.

Dans ce cadre et au vu des éléments financiers, Monsieur le Président propose de fixer le prix de cession au m² des terrains de la ZAE Prat Long à 14.00 euros hors Taxe.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. ZAE Prat Long : décision modificative n°2

Le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | RECETTES | DÉPENSES |
|------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 604 | Achat études, prestations de service | | 302 629,89 |
| 66111 | Intérêts des emprunts | | 482,91 |
| 701 | Vente de produits finis | 303 629,89 | |
| TOTAL | | 303 629,89 | 303 629,89 |

| INVESTISSEMENT : | | RECETTES | DÉPENSES |
|------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| 1641 | Emprunt en euros : capital | | 7 279,29 |
| 2153 | Réseaux divers | | 292 720,71 |
| 1641 | Emprunt en euros | 300 000,00 | |
| TOTAL | | 300 000,00 | 300 000,00 |

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Transport à la Demande : Renouvellement convention de délégation de compétence avec la Région Occitanie

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la création en juin 2004, d'un service de Transport à la Demande par délégation de compétence de la Région Occitanie.

Cette dernière arrivera à terme au 31 décembre 2019.

Monsieur le Président informe donc le Conseil de la nécessité de conventionner avec la Région « Occitanie-/Pyrénées-Méditerranée » pour les 4 prochaines années. Il présente le projet de convention.

Après débat, Monsieur le Président propose au Conseil de l'habiliter :

- à signer ladite convention avec la Région Occitanie,
- entamer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Transport à la Demande : Avenant au marché d'exécution avec les Transports Lieures

Monsieur le Président rappelle l'existence du service de Transport à la Demande du Pays de Tarascon par délégation de compétence de la Région Occitanie.

Monsieur le Président rappelle également la délibération n°2019-107 autorisant la signature de la convention de délégation de compétence qui prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2020.

Cette dernière prévoit notamment une harmonisation de la tarification pour l'ensemble des transports organisés au niveau régional qui sera de 2 euros le trajet.

Dans ce cadre, il convient de prendre en compte cette modification et l'intégrer par voie d'avenant au marché public d'exécution du Transport à la Demande avec le titulaire, à savoir les « Transports Lieures ».

A cet effet, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'habiliter à :

- signer un avenant au marché d'exécution du Transport à la Demande avec le titulaire « Transport Lieures » pour la prise en compte de la modification de la tarification à compter du 1^{er} janvier 2020,
- entamer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Travaux de voirie – programmation 2020 / convention de mandat avec les communes

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la possibilité de confier la maîtrise d'ouvrage des opérations de voirie des communes en ayant formulés le souhait par voie de convention de mandat pour l'année 2020.

Il indique que les communes suivantes se sont positionnées sur le dispositif intercommunal. Il s'agit de : Arignac, Cazenave-Serres et Allens, Génat, Gourbit, Lapège, Mercus-Garrabet, Miglos, Ornolac-Ussat les Bains, Rabat les Trois Seigneurs et Saurat.

Monsieur le Président présente le projet de convention de mandat.

Après débat, Monsieur le Président propose :

- d'approuver le projet de convention de mandat,
- de l'habiliter à signer une convention de mandat avec l'ensemble des communes concernées,
- d'entamer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

8. Lancement marché d'entretien des sentiers de randonnée du Pays de Tarascon

Monsieur le Président rappelle au Conseil que l'entretien et la gestion des sentiers de randonnée sont assurés par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Suite à un appel d'offres, cette mission a été attribuée à l'association « Vallées, Villages, Montagnes », dont le terme arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Afin d'assurer la continuité de ce service, Monsieur le Président informe le Conseil de la nécessité de lancer un nouvel appel d'offres.

Monsieur le Président propose :

- de l'habiliter à lancer une procédure d'appel d'offres pour la gestion et l'entretien des sentiers de randonnées du Pays de Tarascon,

- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. PEL : financement formation « Parents d'Elèves »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le soutien à la parentalité, l'accompagnement des parents, sont des priorités du Projet Educatif Local du Pays de Tarascon.

Depuis 2013, des actions partenariales sont mises en place autour de ces orientations. « Cafés des parents », « conférences », « rencontres thématiques », etc. Elles sont menées avec LEC GS, qui gère pour la collectivité, les ALAE et ALSH, et la MJC de Tarascon sur Ariège, qui porte les projets labellisés « Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP) par la CAF.

Comme l'an passé et afin de favoriser l'implication des parents dans les écoles, et aussi de former et informer les futurs élus, une formation « Parents d'élèves » est proposée à l'ensemble des parents des écoles du Pays de Tarascon. Les PEP09 et l'OCCE09 mèneront le temps de formation.

Le coût de la formation est de 200.00 € et sera facturé la MJC de Tarascon sur Ariège.

Afin d'atténuer la charge financière de cet évènement, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon octroie une subvention de 200.00 euros à la MJC de Tarascon sur Ariège.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Délégation au Conseil Départemental de l'Ariège de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise : dossier LOBO / création d'un meublé de tourisme

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2017 qui a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en leur réservant la décision de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération n° 2017-072 ayant pour objet la délégation au Conseil Départemental de l'Ariège de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises,

Monsieur le Président présente le projet d'investissement immobilier situé sur la commune d'Ussat 09400, Apt n°12 - Résidence du Manoir, porté par Monsieur Alexandre LOBO.

Il s'agit d'une réfection globale dont énergétique aboutissant à la création d'un meublé de tourisme d'une capacité de 2 à 4 personnes.

Monsieur le Président indique que le projet a reçu un avis favorable de la commission « CLEVACANCES » pour le projet.

Le montant de l'opération est estimé à 11 299.00 Euros H.T. dont le plan de financement est le suivant :

| | |
|---------------------|----------------|
| - Subvention : | 2 260.00 euros |
| - Autofinancement : | 9 039.00 euros |

Considérant que ce projet rentre dans la compétence « développement économique » de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, Monsieur le Président propose de participer au financement de cette opération en allouant une aide d'un montant de 2 260.00 Euros,

Considérant en outre, que ce projet entre dans le cadre des opérations pour lesquelles le Département de l'Ariège peut verser la totalité des aides sollicitées,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège, par voie de convention, l'octroi de la totalité de l'aide sollicitée soit 2 260.00 Euros,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

11. SCOT de la Vallée de l'Ariège : avis Plan Global de Déplacements

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le SCOT de la Vallée de l'Ariège, par délibération du 11 juillet dernier, a arrêté le projet de Plan Global de Déplacements valant Plan de Mobilité Rurale de la Vallée de l'Ariège pour mise en consultation.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Rouan, Vice-Président en charge du dossier.

Monsieur Rouan précise que le PGD consiste à élaborer un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions et indique que les transports sont indissociables du développement des territoires et qu'en conséquence, le PGD est un enjeu majeur pour notre avenir.

La première étape importante sera la détermination d'une AOM à l'échelle pertinente du SCOT de la Vallée de l'Ariège. Ce sera la condition incontournable pour ensuite détenir les moyens de mettre en place un service à la hauteur des besoins.

Il informe également que le projet de PGD, assorti des avis recueillis des EPCI membres, fera ensuite l'objet d'une consultation publique avant d'être définitivement adopté par le Conseil Syndical du SCOT de la Vallée de l'Ariège.

Monsieur le Président rappelle que chacun a pu accéder au projet de PGD. Dans ce cadre et après débat, il propose au Conseil Communautaire de :

- valider le projet de Plan Global de Déplacements du SCOT de la Vallée de l'Ariège,
- l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

12. Opération FISAC : aides aux investissements

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mise en place d'une opération « FISAC ». Cette action prévoit des aides à l'investissement financées en partie par l'Etat (FISAC), la Région Occitanie et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Conformément au règlement de cette opération, de nouveaux dossiers ont été validés par le Comité de Pilotage. Il s'agit de :

| ENSEIGNE | Bénéficiaire | Nature des travaux | Investissements réalisés en € | Subvention en € (40%) | FISAC en € (20%) | Région en € (10%) | CDC Pays de T. en € (10%) |
|----------------|--|--|-------------------------------|-------------------------------|------------------|-------------------|---------------------------|
| PIZZA DE PEPPO | M. Alfredo PEPPO SAS De Peppo E.F.LLI | Travaux de réhabilitation totale des locaux, renouvellement du matériel professionnel suite à changement de local commercial | 7 412.00 | 2966.00 (40% plafonné, solde) | 1 483.00 | 741.50 | 741.50 |

| ENSEIGNE | Bénéficiaire | Nature des travaux | Investissements réalisés en € | Subvention en € (28.48%) | FISAC en € (14.24%) | Région en € (7.12%) | CDC Pays de T. en € |
|------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------|----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| La Table d'Antan | Mme Christiane BIENFAIT SARL Hacermas | Création bar extérieur, sécurisation local | 10 078.00 | 2 870.00 (plafonné, solde) | 1 435.00 | 717.50 | / |

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

13. HABITAT : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

| NOM Prénom | Adresse | Montant subvention en € | Nature Travaux |
|-------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| DURAN Marcelle | 12, rue Miedevielle 09400 ARNAVE | 630.00 | Economie d'énergie FART |
| CANO Stéphan | 11, chemin de la Bexane 09400 BOMPAS | 1 250.00 | Economie d'énergie FART |
| FERREIRA Léonor | 7, impasse des Platanes 09400 BOMPAS | 1 137.00 | Economie d'énergie FART |
| CHAILLOU Aurore | 4, chemin de la Pradelle 09400 BOMPAS | 1 250.00 | Economie d'énergie FART |
| LAFAILLE Laurence | 35, avenue Victor Pilhes 09400 TARASCON/ARIEGE | 959.00 | Economie d'énergie FART |
| TOTAL : | 5 dossiers | 5 226.00 | / |

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 20h30.